

Mr. *Bertbelot* a proposé, secondé par Mr. *Menut*, qu'il soit appointé un Comité de cinq Membres, dont trois formeront un *Quorum*, pour considérer les moyens de faire renaitre, encourager et étendre la culture du chanvre en cette Province, dont il fera rapport avec toute la célérité convenable, par *Bill* ou autrement; et que le dit Comité s'assemble ce soir à six heures en la Chambre de Comité, avec pouvoir au dit Comité d'envoyer chercher les papiers, records et personnes.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour - 6

Contre 9

Majorité de trois pour la négative.

Alors, sur motion de Mr. *Bertbelot*, secondé par Mr. *Menut*,
La Chambre s'est ajournée à Mercredi prochain.

Mercredi, 12^{me} Mars, 1800.

L U l'ordre du jour pour prendre en considération la Harangue de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur aux deux Chambres du Parlement Provincial, à l'ouverture de la présente Session.

En conséquence la Chambre a procédé à la prendre en considération. Et elle a été lue de nouveau par le Greffier.

La lecture de l'Acte pour obliger les bâtiments et vaisseaux, venant des places infectées de la peste ou d'aucune fièvre ou maladie pestilentielle, de faire la quarantaine, et pour empêcher la communication d'icelles dans cette Province, ayant été demandée,

Le dit Acte a été lu en conséquence.

Sur motion de Mr. *Fisher*, secondé par Mr. *Young*,

RESOLU, qu'un Comité de cinq Membres, dont trois formeront un *Quorum*, soit appointé, pour réviser l'Acte de la quarantaine, et faire rapport, avec toute la diligence convenable, par le moyen d'un *Bill*, de tels amendements qu'ils trouveront nécessaires, afin de donner pouvoir au Gouvernement Exécutif de prendre les démarches convenables pour empêcher la communication des maladies contagieuses, introduites dans cette Province par des vaisseaux venant d'outre mer, comme aussi

D

des